

**ARRÊTÉ DU MAIRE PORTANT RESTRICTION
DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT A
L'OCCASION D'UNE COURSE CYCLISTE**

N° 38-2022

Madame Le Maire Christel BOTELLO,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Vu le décret 86-475 du 14 mars 1986 relative à l'exercice du pouvoir de police en matière de circulation routière et modifiant certaines dispositions du Code de la Route,

Vu la demande formulée par **Monsieur Daniel BOUTEILLE**, représentant le Comité d'Organisation du Tour du Loiret (CoTL) et **Monsieur Marc GAUDET**, Président du Conseil d'administration du S.D.I.S. 45 en tant que « partenaire » en vue d'obtenir l'autorisation d'organiser du 13 au 15 mai, la 43ème édition de la course cycliste dénommée « Tour du Loiret ».

Considérant le parcours détaillé de ladite course transmis par le représentant du Comité d'organisation,

Considérant qu'il y a lieu pour assurer la sécurité des coureurs d'interdire le stationnement et la circulation sur les voies de la commune de CHANTEAU qui seront traversée, lors de la 4ème étape de cette course, le 15 mai 2022,

Vu l'intérêt général,

ARRETE**Article 1 : Le Dimanche 15 Mai 2022 de 15h00 à 15h30, la circulation et le stationnement seront interdits sur la voie suivante :****- Départementale D101, de l'entrée dans le bourg de Chanteau (en arrivant de Marigny les Usages), route d'Orléans, toute la traversée du bourg jusqu'à « la Charmoise) à la sortie de Chanteau.****Article 2 : Tout stationnement sur la zone précitée sera considéré comme gênant (article R417-10 du code de la route).****Article 3 : Aucune déviation ne sera mise en place.****Article 4 : Les services de Gendarmerie seront chargés du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.****Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :**

Madame la Préfète du Loiret

Monsieur le Commandant de la brigade de Gendarmerie de CHECY

Monsieur le Responsable du la Subdivision Départemental d'Orléans

Monsieur le Maire de Rébréchien

Monsieur le Mairie de Semoy

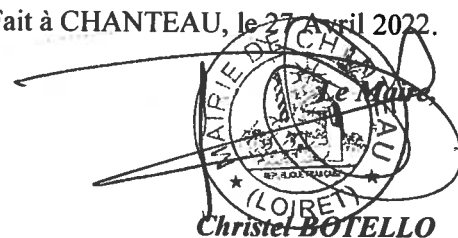
Monsieur le Mairie de Fleury-les Aubrais

Monsieur le Mairie d'Orléans

Monsieur Daniel BOUTEILLE, CoTL

Monsieur Marc GAUDET, SDIS45

Fait à CHANTEAU, le 27 Avril 2022.



MAIRIE DE CHANTEAU
LE LOIRET
Christel BOTELLO

Par délégation Françoise BATS